



WWW.ANFH.FR

Motion du Conseil d'administration de l'ANFH

A Paris
13/10/2016

ANFH
265, rue de
Charenton
75012 Paris

Le Conseil d'Administration de l'ANFH, réuni le 13 octobre, a débattu de la ponction de 300 M€ envisagée dans le PLFSS 2017 sur les fonds propres de l'ANFH.

Il tient tout d'abord à rappeler qu'il s'agit des fonds de la formation des agents de la FPH, versés par les établissements employeurs, au travers d'une cotisation assise sur les salaires.

Ayant pris connaissance des conséquences de cette ponction au travers des hypothèses d'intégration de la mesure dans les budgets ANFH 2016 et 2017, il les considère inacceptables tant sur les études promotionnelles que sur les actions de formation.

La ponction prévue par le PLFSS obligerait l'ANFH à refuser la moitié des nouveaux dossiers prévus en 2017 sur ses fonds mutualisés, puis à supprimer les enveloppes complémentaires et diminuer fortement les enveloppes disponibles des établissements.

De nombreux agents attendent aujourd'hui leur prise en charge afin de poursuivre les études permettant d'accéder au métier d'aide-soignant, d'infirmier, de cadre de santé ou d'autres métiers.

Leurs établissements employeurs se sont acquittés de leurs obligations en cotisant à l'ANFH. Il ne serait pas entendable que les agents dont le projet a été accepté, ne puissent pas partir en formation en 2017. De même, les établissements adhérents à l'ANFH disposent d'une enveloppe qui inclut leurs engagements pluriannuels, et rien ne permet de justifier qu'ils ne puissent plus disposer de ces fonds pour la formation de leurs agents.

La confiance des établissements, comme des personnels médicaux et non médicaux, dans une organisation collective de la formation qui a fait ses preuves depuis plus de 40 ans, ne pourrait qu'être gravement entamée par une mesure aussi inédite et unilatérale.

Alors que le gouvernement affirme vouloir soutenir le développement de la formation dans la fonction publique, au travers du développement professionnel continu ou de la transposition du compte personnel de formation, cette ponction vient totalement démentir l'intention affichée.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration de l'ANFH rejette cette mesure qui pénalise la formation et fragilise le fonctionnement de l'association, et demande au gouvernement de la retirer.

Pour le Conseil d'administration de l'ANFH

Le Président,

Alain MICHEL

Le Vice-Président,

Luc DELRUE